

DOSSIER PREPARE PAR CLAUDE-VALENTIN MARIE

LA VERBALISATION DU TRAVAIL ILLEGAL

LES CHIFFRES DE L'ANNEE 1996

A LA DIFFERENCE DES ANNEES PRECEDENTES, LA VERBALISATION DE L'ANNEE 1996 N'A FAIT L'OBJET D'UN TRAITEMENT EXHAUSTIF QUE DANS UN NOMBRE LIMITE DE REGIONS.

CELLES-CI REPRESENTENT CEPENDANT 62 % DU TOTAL DE LA VERBALISATION.

LES PROCES-VERBAUX DES AUTRES REGIONS ONT FAIT L'OBJET D'UNE COMPTABILISATION SIMPLE, PAR DEPARTEMENT, SERVICE VERBALISATEUR ET SECTEUR D'ACTIVITE.

LES CHIFFRES DE L'ANNEE 1996

En 1996, les agents de contrôle ont transmis aux parquets plus **10.120 procès-verbaux** relatifs au travail illégal, dans lesquels ils ont relevé un total estimé de **20.341 infractions**.

PREDOMINANCE ACCRUE DU DELIT DE TRAVAIL DISSIMULE

En progrès constant depuis le début des années 90, la verbalisation du travail illégal a connu une très vive accélération en 1994, suivie depuis d'une croissance plus modérée.

Le *travail dissimulé* demeure dans ce contentieux le délit le plus fréquemment constaté. Il fournit en volume plus des deux tiers des infractions relevées.

L'examen détaillé des procès-verbaux confirme de la verbalisation croissante de la *dissimulation de salariés*. Celle-ci compense largement la régression continue des constats pour « emploi d'étrangers sans titre », pratique qui - vue à travers la verbalisation - paraît de moins en moins fréquente.

Cette observation se vérifie partout, en France métropolitaine, et notamment dans les quelques départements qui concentrent l'essentiel de la verbalisation de l'emploi d'étrangers sans titre. Seule la Guyane fait exception à la règle.

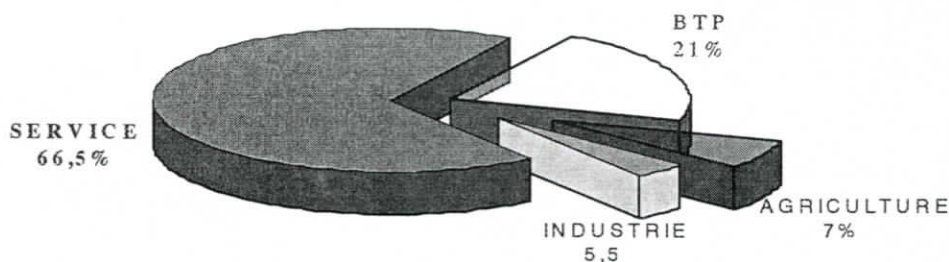
Total infractions	Travail dissimulé	Emploi d'étrangers sans titre de travail	Marchandage et prêt illicite de main-d'oeuvre	Fraude aux Assedic	Autres infractions
20.341	72 %	4,7 %	2,5 %	4,1 %	16,7 %

LES ACTIVITES DE SERVICES EN PREMIERE LIGNE

Il se confirme, d'une année sur l'autre, que la verbalisation du travail illégal suit de près l'évolution générale de l'activité économique. Elle stagne dans les secteurs en difficulté et se maintient ou se développe dans les secteurs les plus dynamiques.

- **Le secteur des services** en donne une bonne illustration. En tête pour la création d'emplois, il demeure le plus concerné par la verbalisation du travail illégal. Son poids dans le total des procès verbaux relevés continue de croître, il dépasse cette fois les deux tiers.
- A l'inverse, la part déjà faible des **activités industrielles** (hors BTP) a encore régressé. En 1996, celles-ci rassemblent moins de 6 % du total des Pv.
- Le **bâtiment et les travaux publics** conservent leur particularité. Sa part du secteur dans le total de la verbalisation reste à peu près stable et il continue de réunir toutes les formes de travail illégal, des plus simples (emploi d'étrangers sans titre, travail dissimulé) au plus sophistiquées (marchandage et prêt illicite de main d'oeuvre).

Total P.V	Agriculture	B.T.P.	Autres Industries	Ensemble des services
10.120	7 %	21%	5,5 %	66,5 %



**L'ILE-DE-FRANCE ET LA REGION PACA
TOUJOURS LES PLUS CONCERNEES PAR LA VERBALISATION.**

L'Ile de France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) demeurent, et de loin, les deux régions où l'on compte le plus grand nombre de procès-verbaux pour travail illégal.

Cette prépondérance s'est encore accrue, mais essentiellement du fait de l'Ile-de-France où la verbalisation a continué de progresser, à l'inverse de la région PACA où l'on enregistre un léger tassement cette dernière année.

Dans la quasi-totalité des régions, le délit de *travail dissimulé* fournit toujours plus des deux tiers des motifs de verbalisation, ce pourcentage pouvant dépasser les 85% dans certains cas.

Seules font toujours exception, l'Ile de France, l'Alsace, PACA et l'Outre-Mer. Ces régions se caractérisent par une fréquence moindre du *travail dissimulé* que compense une proportion d'*emplois d'étrangers sans titre* supérieure à la moyenne.